

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 07 NOVEMBRE 2016 à 20 heures en MAIRIE**

PRESENTS : J.DUBOUT - E.MARTIN - P.HEIDELBERGER - F.PERRET – (Adjoints) - A.LECLERE - E.HEDRICH - C.LATHOUD - JM.CHARREAU - R.MERLEAU - B. BOULAGNON - D.DEVISCOURT

ABSENTS EXCUSES : N.BLOUQUY (procuration à JM.CHARREAU) - S.FILOCHE (procuration à A.LECLERE) - C.CAMPO (procuration à C.LATHOUD) - JM.JOANNES - R.PERRET (procuration à E.HEDRICH) - B. DE BENOIST (procuration à F.PERRET) - G.ROUMET (procuration à R.MERLEAU)

ABSENTS : P.CURCIO

1- Intervention de M. BOUVIER concernant la réforme statutaire de la CCPG

Monsieur BOUVIER, Président de la CCPG, informe les membres du conseil, du contenu de la réforme statutaire, dont un exemplaire est disponible en mairie. Il précise que ces statuts ont été rédigés pour coller au plus près au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il décline tour à tour les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Il insiste sur la compétence Tourisme pour laquelle il sera nécessaire d'utiliser tous les atouts du Pays de Gex afin de mener une politique touristique globale. Pour cela il serait envisagé un office de tourisme (OT) intercommunal. La commune de Divonne souhaite cependant conserver son autonomie d'OT mais sera sous la coupole de la CCPG. Bien que cette dernière ait pris acte de ce souhait, cette scission n'en sera pas moins complexe.

L'idée serait d'avoir deux approches intercommunales et associatives ; Un OT qui regrouperait et assurerait la gestion politique de 26 communes et un OT sur Divonne qui s'autogèrerait. Il précise également que le budget tourisme, représente 1 800 000 €, mais que les frais de fonctionnement sont trop élevés au regard de la part liée à la promotion touristique.

Enfin, il ajoute que la CCPG signera un contrat d'objectifs avec l'association qui gèrera les Offices de Tourisme, rémunèrera les employés et que ces OT seront autonomes.

La CCPG souhaite également prendre la compétence Transports afin d'éviter que celle-ci ne soit reprise et gérée par la Région.

2 - Nomination du secrétaire de séance.

Brigitte BOULAGNON est nommée secrétaire de séance.

3 – Approbation du procès-verbal du 03 Octobre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

4 – Délibération : prise en charge de l'achat de livres pour le TAP lecture/théâtre

Le maire explique au conseil que l'intervenante pour activités Théâtre/lecture du TAP, a acheté des livres sur ses fonds personnels. Il convient de délibérer pour pouvoir lui rembourser le montant de la dépense soit 140.02 €

Il sera précisé à l'intervenante, que ces livres resteront par conséquent, propriété communale.

Délibération : oui à l'unanimité pour autoriser le remboursement de la somme de 140.02 € à l'intervenante.

5 – Délibération : annulation et remplacement de la délibération du 4/12/2001 pour acquisition d'une portion de terrain, suite à un changement de propriétaire de ladite parcelle située route de Villars Dame.

Le maire rappelle au conseil la délibération du 4/12/2001 par laquelle une surface de 160 m² sur la parcelle AB76 a fait l'objet d'une cession gratuite dans le cadre de la mise en sécurité de la Route de Villars Dame.

Sachant :

- Que la parcelle a changé de propriétaire,
- Que le trottoir est déjà réalisé,

- Que la surface cédée fait 148 m² et non 160 m² indiqués sur la délibération,

Il convient d'annuler la délibération du 4 décembre 2001 et d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte notarié de régularisation.

Délibération : oui à l'unanimité pour autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à effectuer les démarches nécessaires en vue de la régularisation de l'acte ci-dessus.

6 – Délibération : modification du tableau des emplois communaux suite au passage à 35h d'un agent stagiaire, à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le maire rappelle au conseil que suite au départ d'un agent d'accueil, il a été proposé à l'agent actuellement sur un poste à 30h/hebdomadaires, de passer à temps complet, eu égard aux tâches supplémentaires qui lui seront affectées. Il convient par conséquent, d'autoriser le maire à mettre à jour le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} décembre 2016.

Délibération : oui à l'unanimité pour accepter le passage de 30 h à 35 h pour un agent d'accueil et autoriser la mise à jour du tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} décembre 2016.

7 – Délibération : convention de mise à disposition du garde-champêtre auprès de la commune de Sauvigny.

Le maire explique au conseil que la commune de Sauvigny a sollicité la mise à disposition du garde-champêtre, sur leur commune.

Le maire précise que cette mise à disposition avait été évoquée avec Sauvigny, en raison des limites d'interventions difficiles à définir aux Génévriers.

Il propose pour cette mise à disposition :

- un coût horaire qui serait facturé en fonction du nombre d'interventions, sur la base de 3 à 5 h hebdomadaires.
- une convention rédigée pour une année à l'issue de laquelle un bilan serait réalisé avant renouvellement.

D.DEVISCOURT dit qu'il est important que Versonnex conserve la gestion du garde-champêtre, ce qui lui est confirmé puisque cette disposition est inscrite dans le projet de convention qui a été adressé aux membres du conseil avant la séance. Il ajoute qu'il faudrait que le préavis de dénonciation de ladite convention soit de 3 mois, sans préciser « avant la fin du terme annuel », car, dans la mesure où la collaboration avec Sauvigny, ne se passerait pas bien, la commune de Versonnex ne serait pas liée jusqu'au terme. J.DUBOUT répond qu'il se renseignera pour voir la faisabilité de cette précision.

Délibération : oui à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Sauvigny. Il est précisé que le projet de convention sera soumis à l'approbation des élus de Sauvigny, avant rédaction définitive.

8 – Délibération : convention avec le Centre de Gestion pour la fonction d'inspection hygiène et sécurité

Le maire explique au conseil qu'en application de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et de sécurité au travail. A défaut d'un personnel qualifié en interne, cette mission est confiée à un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre de Gestion dans le cadre d'une convention.

En conséquence, cette convention avec le CGD01 est à caractère obligatoire. Elle ne donne lieu à aucun coût pour les collectivités affiliées, les frais de fonctionnement étant imputés sur la cotisation additionnelle.

L'objectif des visites d'inspection est d'établir un audit concernant l'application de la réglementation dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Les rapports adressés à l'issue de chaque visite permettent d'alerter la collectivité sur d'éventuels non conformités ou manquements et de formuler des recommandations visant à les lever.

Délibération : oui à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention s'y rapportant.

9 – Etude du changement de destination du logement situé au-dessus de la Fruitière

Le maire fait part au conseil du souhait des actuels locataires du bâtiment de la Fruitière, de quitter l'appartement mais de le conserver pour leurs bureaux ou éventuellement pour y loger un stagiaire.

Le logement serait alors intégré dans le bail commercial qui engloberait le bâtiment dans sa totalité. Selon la réglementation en vigueur, il convient, dans le cas où le conseil accepterait cette solution, de changer la destination du logement, de déterminer le prix global du bâtiment (transformant le loyer en bail commercial), et de prévoir un avenant au bail commercial existant, par acte notarié.

Pour information, le bail commercial pour le local 134 m² du rez-de-chaussée se monte à 727.21 € HT (mensuels) et le bail pour le logement 116 m² à 875.14 € (mensuels).

Le conseil donne son accord pour :

- le changement de destination de l'appartement ci-dessus mentionné,
- l'addition des deux montants de loyers à facturer aux actuels locataires,
- le règlement des frais de notaires par les locataires.

Avant de prendre contact avec le notaire, et pour éviter la rédaction d'un acte inutile, il convient d'attendre que ces locataires acceptent les conditions énoncées ci-dessus.

Délibération : la délibération sera entérinée au conseil de décembre.

10 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

- Signature du prêt du crédit agricole au taux de 0.82 % pour la construction du terrain multisports.

11- Informations communautaires

A) Commission Eaux et assainissement (F.PERRET) (le compte rendu de la commission est joint au présent PV). Il a été question des points suivants :

- visite des futurs locaux de la Régie, dans les bâtiments STMicroelectronics
- mise à jour du schéma directeur d'assainissement du Centre et Nord Gessien
- informations sur la mise en œuvre de la Régie des Eaux Gessiennes,
- avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention Hydraulique Sans Frontières projet Madagascar
- approbation de l'avenant n°1 au marché à bons de commandes relatif à la réalisation de missions d'investigations complémentaires de détection, de géolocalisation des ouvrages enterrés et des prestations topographiques.

B) Commission Economie (B.BOULAGNON)

Il a été question des points suivants :

- zones artisanales : 1 ha et 3 entreprises par ha.
- Les « Cœur de village » resteront de la compétence des communes
- Le PLUIH est en cours d'élaboration

C) Commission des Affaires Sociales (E.MARTIN)

- Le tableau des principales subventions décidées par la commission est le suivant :
 - Eclat 228500 €
 - Pole autisme 80000 €
 - ADAPA 80000 € (pour le financement des postes des coordonnatrices de secteur)
 - Mnemosis 75000 € (Alzheimer)
 - Dire 90000 €
 - Pour tout le Handicap 409000 €

Il est annoncé à la commission, une somme de 6 millions d'euros en trop, qui selon E.MARTIN ne sont pas répartis très équitablement eu égard aux demandes récurrentes de communes, non satisfaites.

- Une antenne du baluchonnage implanté sur Bourg en Bresse « Bulle d'Air » va être mise en place dans le Pays de Gex, pour soulager les personnes qui ont la charge d'un parent atteint de la maladie d'Alzheimer ou un handicapé et leur permettre de s'absenter pour déconnecter un peu de leur quotidien. 15 € de l'heure (pour un minimum de 3 heures à prendre obligatoirement) sont à verser par les demandeurs. Les aides s'y rapportant ne sont pas encore très bien définies.
- L'IME de Péron ouvrira en 2017. La commune a mis à disposition un terrain de 3800 m² (avec signature d'un bail emphytéotique) sur lequel seront implantés deux modules de 750 m². Un internat est prévu, mais pas pour tous les soirs. 20 enfants jusqu'à 16 ans pourront être accueillis. Une structure IME professionnelle sera prévue ultérieurement.

D) Commission Animation Culture (E.HEDRICH)

- Il a été question d'un problème de manque à gagner, entre ce que paient les scolaires et le véritable prix de l'entrée dans les théâtres, la différence étant payée par la commune sur laquelle se trouve le

théâtre. Ce qui fait qu'un certain nombre d'élèves ne peuvent bénéficier de ce service, c'est pourquoi il a été demandé à la CCPG de prendre en charge cette différence.

- Point randonnées : 2500 conventions doivent être signées pour tout ce qui est sentiers, itinéraires, etc..
- Reprise de la compétence tourisme par la CCPG
- L'étude en cours, prévue initialement pour l'aménagement du cœur de la station la Faucille pour le rendre plus attractif, sera élargie dans le but d'englober toute la chaîne des Monts Jura.

12 - Commissions communales

A) CCAS (E.MARTIN)

- La préparation du repas de Noël des aînés est en cours
- Le diaporama de la sortie à la Faucille de cet été sera diffusé aux parents et aux enfants.

B) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER) :

- **Contentieux commune/Verte Lilette** (recours au TA) contre l'implantation de la maison médicale est lancé. L'avocat de la commune a été contacté pour suivre ce dossier et défendre les intérêts de la commune. Même si la légitimité à recourir est reconnue, les points énoncés dans la requête pourront faire l'objet d'une réponse. Il est précisé au conseil que ce recours (dont la procédure peut aller jusqu'à 2 ans) n'est pas suspensif. La commission « urbanisme » a décidé de commencer les travaux, dans le cadre de ce projet d'intérêt général, et les consultations des entreprises se feront d'ici fin 2017 pour un démarrage du chantier courant mars 2017. Une information sur l'état de ce dossier sera faite aux praticiens concernés.
- **« Sécurisation hameau du Chemin Levé »**. Devant la réticence de certains riverains pour céder une petite partie de leur terrain en vue des travaux, La commission propose d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour que ce projet aboutisse.

C) Commission Scolaire (A.LECLERE)

- Les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire, pour l'accessibilité des PMR (personnes à mobilité réduite), ont été réalisés durant les vacances de Toussaint.
- Les jeunes qui constituent le CMJ continuent de se réunir assidûment.

D) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

- Pour la **journée de l'environnement**, 30 personnes environs ont été présentes et accueillies par les maraîchers installés cette année. Ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer et discuter avec Monsieur BRIOT qui a installé ses ruches au mois d'avril. Le but est de créer un rucher pédagogique pour les enfants. Les échanges avec ces professionnels adeptes du « BIO » ont été très instructifs.
- **Jardins partagés** : L'installation est prévue derrière l'école. Une communication sera faite prochainement. Un récupérateur d'eau de pluie ainsi qu'un petit cabanon doivent être installés. Il sera également demandé à la CCPG, la fourniture d'un composteur. Le labour du terrain se fera courant janvier pour une mise en place en mars 2017.
- **Containers semi-enterrés** : des emplacements ont été proposés par la CCPG, mais la commission va faire d'autres propositions plus judicieuses et appropriées.

E) Commission Personnel (F.PERRET)

- Un rappel est fait pour le pot de départ de Evelyne ALIAGA, prévu le 23 novembre à 18h30 en mairie.

F) Commission Animation (E.HEDRICH)

- Le festival « Tôt ou T'Arts » est reconduit l'année prochaine. Toutefois, des améliorations seront apportées, notamment dans l'accueil des artistes qui a été compliqué cette année.
- La soirée de la « Nuit de la Guitare » a remporté un succès encore plus grand que les autres années. Les artistes étaient sublimes et la salle Pierre Jaques très remplie.

13 - Informations diverses

- Le courrier établi par les maires de Sauvigny, Grilly et Versonnex, concernant l'intégration de DSP pour la ligne transversale dans le transfert de la compétence transport auprès de la CCPG a été diffusé aux membres du conseil.

- Concernant la fermeture de la route de Villars Dame, dont l'arrêté a été reconduit, il est rappelé aux élus de bien vouloir se positionner et s'inscrire pour procéder à la mise en place et retrait des barrières le week-end. Le planning est à l'accueil de la mairie auprès de Marion.

Séance levée à 22 h 25.

Fait à Versonnex, le 18 novembre 2016

Le Maire,

Jacques DUBOUT